

Ce monastère fut, après 1301, transféré à Salles où il prit une destination et des allures auxquelles n'avait pas songé le fondateur.

Nous en reparlerons au XVIII^e siècle.

Joug-Dieu.

La charte de fondation de l'abbaye de Joug-Dieu est de 1118 ; mais la fondation serait de 1115. Je cite :

« L'an 1115, il fonda le prieuré de Joug-Dieu qui, l'an 1137, fut érigé en abbaye et l'an 1688 a été sécularisé par son union à la collégiale de Villefranche. Il est bon d'apprendre de Guichard lui-même le motif de la fondation de ce monastère et la raison de la dénomination qu'il lui fit. C'est ainsi qu'il s'exprime dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet, l'an 1118, dans l'abbaye de Tyron, au Perche :
« Une nuit, dit-il, étant seul dans mon appartement de
« Thamaïs, j'eus la vision suivante : Six hommes vénérables,
« tout brillants de lumière, se présentèrent à ma vue, ayant
« des jougs à leur cou et tirant une charrue sur laquelle
« était appuyé le saint homme Bernard, abbé de Tyron, un
« aiguillon à la main, avec lequel il les piquait pour leur
« faire tracer un sillon droit. A mesure qu'ils avançaient, je
« voyais sortir de terre des fruits en abondance. Après avoir
« longtemps réfléchi sur cette vision, j'allai trouver ledit
« abbé Bernard à qui j'offris ce même lieu de Thamaïs, avec
« ses dépendances, pour y mettre des hommes qui, sous le
« joug du seigneur, prieraient continuellement pour moi et les
« miens, ce qu'il m'accorda volontiers. Et pour conserver la
« mémoire de la vision dont je viens de parler, je veux que
« ce monastère s'appelle le Joug-Dieu (*Gallia Christ.* t. viii,
« instr. col. 316) (1). »

(1) *Art de vérifier les dates.*